Informations de base

1999/2212(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Fonds de cohésion. Rapport annuel 1998 **Subject** 4.70.02 Politique de cohésion, Fonds de cohésion (FC)	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
RETT Politique régionale, transports et tourisme	RIPOLL Y MARTÍNEZ DE BEDOYA Carlos (PPE-DE)	24/11/1999

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ITRE Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie	DAMIÃO Elisa Maria (PSE)	27/01/2000
PECH Pêche		

Conseil de l'Union européenne

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
15/10/1999	Publication du document de base non-législatif	COM(1999)0483	Résumé
17/12/1999	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
23/05/2000	Vote en commission		Résumé
23/05/2000	Dépôt du rapport de la commission	A5-0140/2000	
15/06/2000	Débat en plénière		
16/06/2000	Fin de la procédure au Parlement		
01/03/2001	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1999/2212(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	RETT/5/12168

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0140/2000 JO C 067 01.03.2001, p. 0009	23/05/2000	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0284/2000 JO C 067 01.03.2001, p. 0316-0326	16/06/2000	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(1999)0483	15/10/1999	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0363/2000 JO C 140 18.05.2000, p. 0014	29/03/2000	

Fonds de cohésion. Rapport annuel 1998

1999/2212(COS) - 16/06/2000 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Carlos RIPOLL I MARTINEZ BEDOYA (PPE/DE, E), le Parlement européen se félicite de l'exécution intégrale des crédits d'engagement et de paiement du Fonds de cohésion pour l'exercice 1998. Il est partisan d'un accroissement des investissements consacrés au rail, aux ports et aux transports maritimes, de manière à établir un équilibre avec les investissements effectués dans le secteur routier. Il demande qu'une attention accrue soit accordée aux modes de transport durables, y compris le transport multimodal et le transport combiné. Le Parlement souhaite que, parmi les investissements du Fonds qui seront affectés aux transports au cours de la période 2000-2006, soient considérés comme prioritaires ceux qui devront assurer l'intégration des territoires périphériques au réseau transeuropéen des chemins de fer. Il souligne la nécessité d'effectuer des investissements importants pour affronter le grave problème du traitement des déchets solides et des ordures et propose que soient fournies des incitations destinées à encourager l'usage des technologies les plus modernes, respectueuses de l'environnement et efficaces. Il demande que les ressources disponibles pour les projets environnementaux puissent également financer des projets de conservation et d'évaluation durable de la biodiversité. Il souhaite qu'une cohérence entre les politiques structurelles et le Fonds de cohésion soit garantie grâce à une intégration des actions financées par ce Fonds dans une programmation régionale des Fonds structurels.

Fonds de cohésion. Rapport annuel 1998

1999/2212(COS) - 15/10/1999 - Document de base non législatif

OBJECTIF: présentation du rapport annuel du Fonds de cohésion (1998). CONTENU: le présent rapport annuel porte sur les activités du Fonds de cohésion en 1998. Il montre que l'année à une fois encore été couronnée de succès sur le plan de l'exécution du budget, le Fonds ayant intégralement absorbé ses crédits d'engagement pour l'exercice. Depuis sa création en 1993 jusqu'à la fin de l'exercice 1998, le Fonds a engagé environ 81% de sa dotation globale et les concours engagés pour chaque pays se sont situés au coeur des fouchettes d'objectifs indiquées pour l'affectation par pays bénéficiaire. Ainsi, l'Espagne devrait percevoir entre 52% et 58%, la Grèce et le Portugal entre 16% et 20% chacun et l'Irlande entre 7% et 10%. Le Fonds a continué à respecter l'objectif d'une répartition égale du budget entre le secteur de l'environnement et celui des transports. De 1993 à 1993 en effet, les transports ont représenté 49,9% des engagements et le secteur de l'environnement 50,1%. À la fin de 1999, la Commission entend parvenir à l'équilibre entre ces deux secteurs dans chacun des pays. Dans chacun des quatre bénéficiaires, les concours du Fonds en 1998 se sont répartis comme suit: - la Grèce a perçu 516,4 millions d'écus, dont 40,6% du total pour les projets environnementaux et 59,4% pour les infrastructures de transport, - le Portugal a perçu 518,1 millions d'écus, dont 58,6% du total pour les projets environnementaux et 41,4% pour les infrastructures de transport, - l'Espagne a perçu 1575,1 millions d'écus, dont 55,3% du total pour les projets environnementaux et 44,7% pour les infrastructures de transport, - l'Irlande a perçu 258,5 millions d'écus, dont 55% du total pour les projets environnementaux et 45% pour les infrastructures de transport. En 1998, comme les années précédentes, aucun cas de fraude n'a été découvert ni signalé à l'UCLAF.